C'est ce qui ressort du rapport de synthèse de suivi de la situation des enfants et des femmes publiés par Ministère du Plan et l'Institut de la statistique, en collaboration avec l'Unicef en mai 2011 dernier. Les provinces de l'Equateur, Maniema, Katanga et les deux Kasaï sont les plus touchées par cette pratique. Le pourcentage de femmes de 20-49 mariées avant l'âge de 18 ans oscille entre 52 et 55.

Des indicateurs qui démontrent la gravité du phénomène. N'ayant pas le niveau de maturité requis pour vivre en couple, ces filles sont parfois désorientées. Ces jeunes filles courent le risque de se retrouver dans une situation d'impuissance au sein de la maison conjugale de leur mari éloignées de leurs amies du même âge, elles sont également séparées d'autres sources de soutien.

Cette impuissance les rend d'autant plus vulnérables à la maltraitance. Elles sont cependant condamnées à effectuer une part excessive des tâches domestiques.

Au Kasaï Oriental, une province au centre de la RDC, plusieurs filles sont données en mariage par leurs parents avant l'âge requis tel que prévoit le code de la famille. N'ayant pas assez d'assises financières, certains parents préfèrent marier leur fille précocement plutôt que de les laisser à la maison avec comme risque que celles-ci s'adonnent à la prostitution. D'autres encore, déclarent marier leurs filles précocement pour respecter la volonté des ayants droits de la dot.

Une course à la dot par les ayants droit au nom de la coutume reste la cause principale des mariages précoces au Kasaï- Oriental. Ne sachant pas échapper à cette pratique, les filles quittent très souvent l'école pour éviter des problèmes à leurs mères qui risquent, si elles ne le font, de faire quotidiennement l'objet des querelles et de disputes des membres de la famille de leurs pères.

La plupart du temps, elles sont mariées de force par leurs parents au nom de la coutume. Celles qui se sont mariées à fleur d'âge sont soumises aux durs travaux des champs pour la

survie des foyers.

Elles sont contraintes d'élever de très nombreux enfants et parfois délaissées par leurs maris. Face à cette situation, les ONGs de droits des femmes ont pris à bras le corps la lutte contre le mariage précoce dans cette province.

Elles se sont investies pour la vulgarisation, dans les villages, des lois portant protection des enfants et contre les violences faites aux femmes et jeunes filles, en faisant du porte à porte, par des séances de sensibilisation et des émissions dans les radios locales pour décourager la pratique de mariage précoce.

Une opération réussi car, ces proportions diminuent au fur et à mesure que le niveau d'instruction de la femme et le niveau de bien-être socio-économique augmentent.

L'accès facile aux livres, la construction d'écoles de qualité, la gratuité des études prises en charge par les Ong et personnes de bonne volonté du terroir et la création de foyers sociaux d'encadrement des filles mères dans les milieux ruraux ont permis à des nombreuses filles d'aller à l'école.

Source: allAfrica